

Bureau du commissaire au renseignement

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2024 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction du Bureau du commissaire au renseignement (BCR). Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement du Canada, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières du BCR. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le Rapport sur les résultats ministériels du BCR concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la Loi sur la gestion des finances publiques et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres du BCR sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant à une évaluation annuelle fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires. Une évaluation fondée sur le risque du système de CIRF pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2024 a été réalisée conformément à la Politique sur la gestion financière du Conseil du Trésor, et ses résultats ainsi que les plans d'action qui en découlent sont résumés en annexe.

Les états financiers du BCR n'ont pas fait l'objet d'un audit.

L'honorable Simon Noël, C.R.
Commissaire au renseignement

Justin Dubois
Dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada
Le 20 août 2024

Bureau du commissaire au renseignement
État de la situation financière (non audité)
au 31 mars
(en dollars)

	2024	2023
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	286 401 \$	339 822 \$
Indemnités de vacances et congés compensatoires	56 109	88 562
Total du Passif	342 510	428 384
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	222 843	285 623
Revenus reportés (note 6)	64 094	26 791
Total des actifs financiers	286 937	312 414
Dette nette ministérielle	55 573	115 970
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	7 205	12 693
Immobilisations corporelles (note 7)	25 200	37 800
Total des actifs non financiers	32 405	50 493
Situation financière nette ministérielle	(23 168 \$)	(65 477 \$)

Obligations contractuelles (note 8)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

L'honorable Simon Noël, C.R.
Commissaire au renseignement

Justin Dubois
Dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada
Le 20 août 2024

Bureau du commissaire au renseignement
État des résultats et de la situation financière nette ministérielle (non audité)
pour l'exercice terminé le 31 mars
(en dollars)

	2024 Résultats prévus	2024	2023
Charges			
Programme d'examen quasi judiciaire	2 022 713 \$	1 616 917 \$	2 014 217 \$
Services internes	665 897	675 884	721 132
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	2 688 610 \$	2 292 801	2 735 349
Financement du gouvernement et transferts			
Encaisse nette fournie par le gouvernement		2 309 548	2 373 428
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 9)		88 342	104 313
Variations des montants à recevoir du Trésor		(62 780)	84 000
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts		(42 309)	173 608
Situation financière nette ministérielle – début l'exercice		(65 477)	108 131
Situation financière nette ministérielle – fin de l'exercice		(23 168 \$)	(65 477 \$)

Information sectorielle (note 10)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

Bureau du commissaire au renseignement
État du changement de la dette ministérielle nette (non audité)
Pour l'exercice terminé le 31 mars
(en dollars)

	2024	2023
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	(42 309 \$)	173 608 \$
Variation due aux immobilisations corporelles	(12 600)	(93 938)
Variation due aux charges payées d'avance	(5 488)	9 948
Augmentation nette de la dette nette ministérielle	(60 397)	89 618
Dette nette ministérielle – début de l'exercice	115 970	26 352
Dette nette ministérielle – fin de l'exercice	<u>55 573 \$</u>	<u>115 970 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Bureau du commissaire au renseignement
État des flux de trésorerie (non audité)
Pour l'exercice terminé le 31 mars
(en dollars)

	2024	2023
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	2 292 801 \$	2 735 349 \$
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 9)	(88 342)	(104 313)
Amortissement des immobilisations corporelles	(12 600)	(93 938)
Variations de l'état de la situation financière		
(Diminution) augmentation des débiteurs	37 303	(49 785)
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	(5 488)	9 948
(Augmentation) diminution des créditeurs et charges à payer	53 421	(61 623)
(Augmentation) diminution des indemnités de vacances et congés compensatoires	32 453	(62 210)
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	2 309 548	2 373 428
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	2 309 548 \$	2 373 428 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Bureau du commissaire au renseignement

Notes aux états financiers (non audités)

1. Pouvoirs et objectifs

Le Bureau du commissaire au renseignement (BCR) est un organisme de surveillance indépendant. Le mandat de Commissaire au renseignement (CR) est défini dans la Loi sur le commissaire au renseignement. Le rôle du CR est d'approuver, ou non, certaines activités liées à la sécurité nationale et au renseignement que le Centre de la sécurité des télécommunications (CST) ou le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) souhaitent mener. Ces activités peuvent enfreindre la législation canadienne ou porter atteinte à la vie privée de Canadiens ou de personnes se trouvant au Canada. Pour mener ces activités, le CST et le SCRS doivent d'abord obtenir l'autorisation écrite de leurs ministres respectifs ou, dans certains cas, du directeur du SCRS. Le CR examine ensuite l'autorisation du ministre concerné ou du directeur afin de déterminer si les conclusions qu'elle contient sont raisonnables. Ce n'est qu'avec l'approbation du CR que les activités peuvent avoir lieu.

En plus du programme d'examen quasi judiciaires, il y a les Services internes. Les Services internes comprennent les groupes d'activités et de ressources considérés comme étant les services de soutien au programme d'examens quasi judiciaires qui sont nécessaires pour permettre à l'organisation de respecter ses obligations.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été préparés en utilisant les conventions comptables du BCR énoncées ci-après, qui sont basées sur les normes comptables pour le secteur public du Canada. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence notable par rapport aux normes comptables pour le secteur public du Canada.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Autorisations parlementaires

Le BCR est financé au moyen d'autorisations parlementaires attribuées par le gouvernement du Canada. La présentation des autorisations consenties au BCR ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus, puisque les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle ainsi que dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus dans la section « Charges » de l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle correspondent aux montants rapportés dans l'état des résultats prospectifs intégrés au Plan ministériel ni dans l'état de la variation de la dette nette ministérielle parce que ces montants n'ont pas été inclus dans le Plan ministériel 2023-2024. Les montants des résultats prévus ne sont pas inclus dans la section « Financement du gouvernement et transferts » de l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle ni dans l'état de la variation de la dette nette ministérielle parce que ces montants n'ont pas été inclus dans le Plan ministériel 2023-2024.

(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement

Le BCR fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le BCR est déposée au Trésor et tous les décaissements faits par le BCR sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères et organismes au sein du gouvernement fédéral.

(c) Le montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser)

Les montants à recevoir du Trésor découlent d'un écart temporaire, à la fin de l'exercice, entre le moment où une opération influe sur les autorisations et le moment où elle est traitée par le Trésor. Les montants à recevoir du Trésor représentent l'encaisse nette que le BCR a le droit de prélever au Trésor sans autre autorisation pour s'acquitter de ses responsabilités.

(d) Charges

Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passés en charge au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives. Les services fournis gratuitement par un autre ministère pour les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charge de fonctionnement à leur coût estimatif.

(e) Avantages sociaux futurs

i. Prestations de retraite :

Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique (Le « Régime »), un régime d'avantages sociaux multi-employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du BCR au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du ministère découlant du régime. La responsabilité du BCR relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.

ii. Indemnités de départ :

L'accumulation de l'indemnité de départ en cas de départ volontaire a cessé progressivement pour les groupes d'employés applicable.

(f) Instruments financiers

Un contrat qui crée un instrument financier engendre, lors de sa conclusion, des droits ou obligations d'obtenir ou de fournir des avantages économiques. Les actifs financiers et les passifs financiers rendent compte de ces droits et obligations dans les états financiers. Le BCR comptabilise un instrument financier lorsqu'il devient parti à un contrat qui fait intervenir des instruments financiers.

Les instruments financiers comprennent les comptes et les prêts en cours, ainsi que les comptes créditeurs et les charges à payer.

Tous les actifs et passifs financiers sont comptabilisés au coût ou au coût amorti. Tous les coûts des opérations associés sont ajoutés à la valeur comptable lors de la comptabilisation initiale.

Les débiteurs sont initialement comptabilisés au coût. Lorsque nécessaire, une provision pour moins-value est comptabilisée afin de réduire la valeur comptable des débiteurs à des montants qui correspondent approximativement à leur valeur de recouvrement nette.

(g) Actifs non financiers

Les coûts d'acquisition de terrains, de bâtiments, de matériel et d'autres immobilisations sont capitalisés comme immobilisations corporelles et, à l'exception des terrains, sont amortis aux charges au cours de la durée de vie utile estimative des biens, tel que décrit à la note 7. Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins \$3,000 dollars sont comptabilisées à leur coût d'achat. Les immobilisations corporelles ne comprennent pas les biens immeubles situés sur les réserves, telles que définies par la *Loi sur les Indiens*; des œuvres d'art, des collections de musées et les terres publiques auxquelles il est impossible d'attribuer un coût d'acquisition; et des actifs incorporels.

(h) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle effectue des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés et divulgués au titre des actifs, des passifs, des revenus et des dépenses dans les états financiers et les notes complémentaires au 31 mars. Les estimations reposent sur des faits et des circonstances, l'historique, la conjoncture économique générale et rend compte de la meilleure estimation du gouvernement concernant le montant connexe à la date des états financiers.

Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif au titre des avantages sociaux futurs et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

(i) Opérations entre apparentés

Les opérations entre apparentés, autre que les opérations inter-entités, sont comptabilisés à la valeur d'échange.

3. Autorisations parlementaires

Le BCR reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle et dans l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets du BCR pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisés
(en dollars)

	2024	2023
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	2 292 801	2 735 349 \$
Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :		
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(88 342)	(104 312)
Amortissement des immobilisations corporelles	(12 600)	(93 938)
Augmentation des indemnités de vacances	32 453	(62 210)
Dépenses payées d'avance préalablement imputées au crédit	(12 693)	(2 745)
Recouvrement de sorties de fonds effectuées pendant des exercices antérieurs	9 601	0
Total des éléments qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations	(71 581)	(263 205)
Ajustements pour les éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, incidence sur les autorisations :		
Augmentation des charges payées d'avance	7 204	12 693
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	2 228 424 \$	2 484 837 \$

**(b) Autorisations fournies et utilisées
(en dollars)**

	2024	2023
Autorisations fournies :		
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement	2 546 535 \$	2 544 555 \$
Montants législatifs	143 231	173 961
Moins :		
Crédits non utilisés : fonctionnement	(461 342)	(233 679)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	2 228 424 \$	2 484 837 \$

4. Créditeurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente les détails des créditeurs et des charges à payer du BCR.
(en dollars)

	2024	2023
Créditeurs – autres ministères et organismes	7 659 \$	30 708 \$
Créditeurs – parties externes	18 750	53 331
Total des créditeurs	26 409	84 039
Charges à payer	259 992	255 783
Total des créditeurs et des charges à payer	286 401 \$	339 822 \$

5. Avantages sociaux futurs

(a) Prestations de retraite

Les employés du BCR participent au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime), qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les bénéfices sont intégrés aux bénéfices du Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec et sont indexés à l'inflation.

Tant les employés que le BCR versent des cotisations couvrant le coût du régime. En raison de modifications à la Loi sur la pension de la fonction publique à la suite de la mise en œuvre des dispositions liées au Plan d'action économique 2012, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les cotisants qui ont rejoint le régime depuis le 1er janvier 2013. Le taux de cotisation de chaque groupe est différent.

Le montant des charges de 2023-2024 s'élève à 84 307 \$ (113 649 \$ en 2022-2023). Pour les membres du groupe 1, les charges correspondent à environ 1,02 fois les cotisations des employés et pour le groupe 2, à environ 1,00 fois les cotisations des employés.

La responsabilité du BCR relative au Régime se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

(b) Indemnités de départ

Précédemment, les indemnités de départ accordées aux employées étaient basées sur l'éligibilité de l'employé, les années de services et le salaire au moment de la cessation d'emploi. Toutefois, depuis 2011, l'accumulation des indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour la majorité des employés. Les employés assujettis à ces changements, ont eu la possibilité de recevoir la totalité ou une partie de la valeur des avantages accumulés jusqu'à présent ou d'encaisser la valeur totale ou restante des avantages au moment où ils quitteront la fonction publique. En date du 31 mars, 2020, tous les paiements pour encaissement immédiat ont été faits.

6. Débiteurs et avances

Le tableau suivant présente les détails des débiteurs et des avances du BCR :
(en dollars)

	2023	2022
Débiteurs – autres ministères et organismes	<u>63 930 \$</u>	<u>26 791 \$</u>

7. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

<u>Catégorie d'immobilisations</u>	<u>Période d'amortissement</u>
Autres équipement (y compris les meubles)	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	Pour le reste de la période de location

Coût

(en dollars)

Catégorie d'immobilisations	Solde d'ouverture	Acquisitions	Aliénations	Solde de clôture
Autres équipement (Y compris les meubles)	205 683 \$	0	0	205 683 \$
Matériel informatique	132 855	0	0	132 855
Améliorations locative	890 312	0	0	890 312
Total	<u>1 228 850 \$</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>1 228 850 \$</u>

Amortissement cumulé

Catégorie d'immobilisations	Solde d'ouverture	Amortissement	Aliénations	Solde de clôture
Autres équipement (Y compris les meubles)	205 683 \$	0 \$	0	205 683 \$
Matériel informatique	95 055	12 600	0	107 655
Améliorations locative	890 312	0	0	890 312
Total	1 191 050 \$	12 600 \$	0 \$	1 203 650 \$

Valeur comptable nette

Catégorie d'immobilisations	Solde d'ouverture April 1, 2023	Solde de clôture March 31, 2024
Autres équipement (Y compris les meubles)	0 \$	0
Matériel informatique	37 800	25 200 \$
Améliorations locative	0	0
Total	37 800 \$	25 200 \$

8. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités du BCR peuvent donner lieu à d'importants contrats et obligations pluriannuels aux termes desquels le BCR sera tenu d'effectuer des paiements au moment où les services ou les biens seront reçus. Les plus importants engagements sont liés aux accords d'occupation signés en juin 2018 en vigueur pendant 10 ans pour la location de locaux à bureaux. Les obligations financières à cet égard pour les exercices à venir s'établissent comme suit :

(en dollars)

2025	293 943
2026 et par la suite	<u>881 829</u>
Total des paiement futurs pour l'occupation	<u>1 175 772 \$</u>

9. Opérations entre apparentés

Le BCR partage des droits de propriété commune avec tous les autres ministères et organismes du gouvernement du Canada ainsi qu'avec les sociétés d'État fédérales. Le BCR conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des conditions normales de commerce. Au cours de l'exercice, le BCR a reçu des services gratuits d'autres ministères et organismes, comme indiqué ci-dessous.

(a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Durant cet exercice, le BCR a reçu gratuitement des services dispensés par une organisation de services communs en ce qui a trait à la contribution de l'employeur aux programmes

d'assurances dentaire et médicale. Les coûts de ces services fournis gratuitement ont été comptabilisés dans l'État des opérations et situation financière nette du BCR comme suit :

(en dollars)

	2024	2023
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	88 342 \$	104 313 \$

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organisations de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournit gratuitement des services à tous les autres ministères et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, n'est pas compris dans l'État des opérations et situation financière nette du BCR.

(b) Autres transactions entre apparentés avec autres ministères et organismes

(en dollars)

	2024	2023
Charges – Autres ministères et organismes fédéraux	1 095 693 \$	1 327 043 \$

Les charges présentées en (b) excluent les services communs fournis gratuitement, déjà présentés en (a). Les débiteurs et les créditeurs à d'autres ministères et organismes sont déjà divulgués dans les notes 4 et 6 respectivement.

10. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur la responsabilité essentielle du BCR. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 2, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés pour les principales responsabilités essentielles, par principaux articles de dépenses et types de revenus. Voici les résultats de chaque segment pour la période :

(en dollars)

	Programme d'examen Quasi judiciaire	Services Internes	Total 2024	2023
Dépenses de fonctionnement				
Salaires et avantages sociaux	936 291 \$	231 163 \$	1 167 454 \$	1 527 050 \$
Services professionnels	404 331	219 905	624 236	616 532
Locaux et autres frais de location	233 275	91 837	325 112	316 442
Amortissement des immobilisations corporelles	0	12 600	12 600	93 938
Réparation et maintien	0	118 729	118 729	91 522

Information, dépenses et matériel de bureau, transport et télécommunications	43 020	1 650	44 670	89 865
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	<u>1 616 917 \$</u>	<u>675 884 \$</u>	<u>2 292 801 \$</u>	<u>2 735 349 \$</u>

11. Information comparative

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

Annexe à la déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers pour l'année fiscale 2023-2024

A1. Introduction

En l'appui à un système de contrôle interne efficace, le BCR a procédé à une auto-évaluation du secteur de contrôle clé qui a été identifié pour être évalué au cours de l'exercice 2023 à 2024. Un résumé des résultats de l'évaluation et du plan d'action est fourni à la section 2.

A2. Résultats de l'évaluation au cours de l'exercice pour l'année fiscale 2023-2024

Le BCR a complété l'évaluation des principaux secteurs de contrôle, comme indiqué dans le tableau suivant.

Secteurs de contrôles clés	Correction requise	Sommaire des résultats et plan d'action
Passation de marchés	Non	Les contrôles internes fonctionnent comme prévu; aucun plan d'action n'est requis.
Créditeurs à la fin de l'exercice	Non	Les contrôles internes fonctionnent comme prévu; aucun plan d'action n'est requis.

A3. Plan d'évaluation

Le BCR continuera d'évaluer les performances de son système de contrôle interne en se concentrant sur les secteurs de contrôle clés tels que définis par le plan d'auto-évaluation obligatoire des contrôles de base du Bureau du contrôleur général pour les micro-agences sur un cycle de plusieurs années, comme indiqué dans le tableau suivant.

Plan d'évaluation			
Secteurs de contrôles clés	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Administration de la paye	X		
Gouvernance de la gestion financière	X		
Cartes d'achat		X	
Congé		X	
Voyages			X
Accueil			X